



LOUDA

CARBURANTS - LUBRIFIANTS
ADBLUE - PELLETS
FOURNITURES INDUS. ET AGRIC. - HYGIÈNE
ÉQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDUELLE

Bureau : 15, Rue Gustave Eiffel - 82400 VALENCE D'AGEN - Tél. 05 63 39 51 28 - louda.valence82@orange.fr
Magasin Valence : Place J.B. Chaumeil - 82400 VALENCE D'AGEN - Tél. 05 63 39 55 96 - loudamagasin@orange.fr
Magasin Moissac : 283, rue des Cerises - 82200 MOISSAC - Tél. 05 63 04 95 96 - loudamoissac@gmail.com

www.grouperlouda.fr

A RAPPELER DANS TOUTE
CORRESPONDANCE

FACTURE : 421 062
CLIENT : 0070043
DATE : 01/07/2025

FACTURE

Numéro : 421 062
Client : 0070043
Date : 01/07/2025
N° V :

CHEZ LOULOU ET MAT
MR ROBATTO JEAN LOUIS
40 RUE GEORGES CLEMENCEAU

46170 CASTELNAU MONTRATIER

Page : 1

NOTRE REF.	VOTRE REF.	DESIGNATION	QUANTITE	PU NET HT	TOTAL HT
GO		No: 1 302 596 du : 01/07/2025 GASOIL	1 200.000	1.4167 /Li	1 700.00
Payé le 09/07/25 par ch n° 648					

GNR au taux réduit : Carburant taxé pour des usages agricoles et/ou forestiers

Dom. bancaire : BANQUE POPULAIRE OCCITANIE - IBAN : FR76 1780 7008 0110 1210 2225 878 - BIC : CCBPFRPPTLS

Total TGAP

REGLEMENT	ECHEANCE	DOMICILIATION		H.T	1 700.00 €
CHEQUE A RECEPTION	01/07/2025			T.V.A	340.00 €
BASE H.T	TAUX	MONTANT T.V.A.	T.V.A. G.O.	NET A PAYER	
1 700.00	20.00%	340.00		2 040.00 €	

Attention. Produit sous conditions d'emploi aux usages réglementés (arrêté du 10 novembre 2011). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers. Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tout autre usage non spécialement autorisé. Le présent document doit être conservé pendant une période de TROIS ANS à la disposition des Douanes et Droits indirects. Réserve de propriété : les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à complet règlement de leur valeur. Pénalité de retard de paiement : majoration de quinze pour cent (15%) des sommes restant dues qui porteront intérêts aux taux de base bancaire augmenté de cinq pour cent (5%). Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée. En cas de litige, le tribunal de commerce de MONTAUBAN sera le seul compétent.